

## Jalons pour une sociologie électorale du Togo : 1958, 1985

**L**A sociologie électorale a-t-elle sa place dans des pays où les candidatures sont contrôlées par un parti unique ou un régime autoritaire ? On peut en douter ; et jusqu'à présent cette discipline n'a guère trouvé de champ d'application en Afrique noire. Néanmoins, là où les électeurs disposent d'un choix, si réduit soit-il, se manifestent des courants d'opinion opposés au pouvoir central, les électeurs s'abstenant de voter ou les suffrages se reportant sur le candidat réputé pour être le moins compromis. Par ailleurs, des antagonismes locaux hérités du passé peuvent s'y projeter, qui n'ont souvent rien à voir avec les programmes politiques, du moins tels qu'ils sont présentés en public. Dans ces conditions, l'analyse des données ne doit pas en rester à la proclamation des résultats globaux, mais descendre au niveau de chaque circonscription où s'affrontent des groupes sociaux tendus vers une hégémonie locale, parfois nationale, susceptibles d'emprunter un langage indirect vis-à-vis du pouvoir dominant. L'Afrique noire, par sa capacité de résistance aux ingérences d'en haut et du dehors, et par le fort particularisme de ses formations sociales, se prête indéniablement à une telle analyse. C'est donc essentiellement par des études de cas que la sociologie électorale peut espérer y progresser valablement.

Nous présentons ici les résultats des élections législatives qui se sont déroulées au Togo le 24 mars 1985, dans un contexte dit de « démocratisation des institutions ». Nous nous appuierons, en particulier, sur les résultats de la région de Sokodé, dans le Centre-Togo, où se sont juxtaposées, au cours des siècles, des communautés résidentielles organisées en petites chefferies qui, si elles coexistent pacifiquement dans un ensemble multicentré, ne sont pas pour autant exemptes de tensions parfois vives entre elles (1).

Mais nous nous référerons d'abord aux élections législatives du 27 avril 1958 — qui vit non seulement la victoire écrasante du Comité d'unité togolaise (CUT) (61,4 % des suffrages exprimés), mais aussi sa spectaculaire percée dans un Nord-Togo assurément moins homogène qu'on se l'était imaginé — afin de montrer comment des antagonismes locaux peuvent se retrouver dans les compétitions électorales.

### Les élections législatives du 27 avril 1958

Après le référendum de 1956, où 93,4 % des électeurs togolais sous tutelle française se prononcèrent pour l'indépendance, la France accepta le principe d'élections contrôlées par l'ONU (2) pour constituer une Chambre des députés, héritière de l'Assemblée législative du Togo (ALT). Elles eurent lieu le 27 avril 1958. Deux coalitions électorales se trouvent alors face à face : le CUT, aidé de la Juvento (son ancienne organisation de la jeunesse devenue parti politique), et le Parti togolais du progrès (PTP), allié à l'Union des chefs et des populations du Nord (UCPN).

Le CUT est issu du Comité d'unité togolaise du Nord et du Sud, créé lors de la Seconde Guerre mondiale, le 13 mars 1941, avec le soutien actif du gouverneur Montagné qui était désireux de barrer la route au courant germanophile en rassemblant les chefs traditionnels et l'élite indigène dans un même attachement à la France (3). En 1946, Sylvanus Olympio, cadre d'une grande société commerciale de la place, l'*United Africa Company*, relance ce comité, mais en en renouvelant les objectifs. S'appuyant sur l'Église évangélique et le mouvement nationaliste éwé, qui revendique l'unification de l'ensemble du peuple éwé (4), le CUT devient la principale force politique avec laquelle le gouverneur Cédile doit composer (5). Mais il s'essouffle dans les années cinquante, sans doute par suite de l'enlèvement de la question éwé, au bénéfice de partis adverses mieux vus par l'administration coloniale : le PTP et l'UCPN. En mars 1952, il boude les élections à l'Assemblée territoriale du Togo (ATT).

(1) P. Alexandre, « Organisation politique des Kotokoli du Nord-Togo », *Cahiers d'études africaines*, n° 14, 1963, pp. 228-275 ; et pour une relecture des mêmes données, J.-C. Barbier, *L'Histoire présente, exemple du royaume kotokoli au Togo*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire (coll. « Travaux et documents » ; 4), 1983, 72 p.

(2) Cette même instance avait organisé au Togo britannique, le 9 mai 1956, un plébiscite dont l'enjeu était l'annexion de ce territoire par le Ghana, annexion qui avait déjà

été proclamée par K. Nkrumah.

(3) R. Cornevin, *Histoire du Togo*, Paris, Berger-Levrault, 1969 (3<sup>e</sup> éd.), 437 p., cf. p. 379.

(4) Les diverses fractions du peuple éwé se sont retrouvées réparties au sein de trois entités politiques coloniales : la Gold Coast, le Togo britannique, le Togo français. Historiquement, elles n'ont jamais été unifiées et les Éwé ne disposent pas d'un pouvoir coutumier central.

(5) R. Cornevin, *op. cit.*, p. 387.

Le PTP est dirigé par Nicolas Grunitzky, chef de la subdivision des Travaux publics du Sud et beau-frère de son principal adversaire politique, Sylvanus Olympio. N. Grunitzky connaîtra une importante carrière politique, puisqu'il sera député à l'Assemblée nationale française en 1951, président de l'Assemblée législative du Togo (ALT) en 1956 et, à la même date, Premier ministre de la République autonome du Togo (proclamée le 30 août 1956), enfin deuxième président du Togo après que S. Olympio ait été assassiné le 13 janvier 1963. L'histoire du PTP est marquée, à ses débuts, par deux scissions. L'une à caractère régionaliste : l'élite du Nord, s'estimant insuffisamment représentée dans le jeu politique, lance en 1951 l'Union des chefs et des populations du Nord (UCPN) (6) ; outre l'appui du chef supérieur des Kotokoli, Issifou Ayéva (dont le règne vient de commencer en 1949), la nouvelle formation peut compter sur celui d'autres chefs coutumiers : le chef supérieur des Bassar, celui des Anufom (7), le chef administratif des Konkomba (8). L'autre scission présente un caractère apparemment plus idéologique : en 1955, au terme d'un sérieux conflit qui l'avait opposé à N. Grunitzky pour la direction du parti (1951-1954), le Dr Pedro Olympio fonde avec quelques amis le Mouvement populaire togolais (MPT), après son exclusion du PTP ; ce nouveau mouvement « se place sous un angle plus nationaliste que le PTP » (9).

Plus combatif à l'heure de la décolonisation, le CUT, secondé de la Juvento et du MPT, l'emporte très largement avec 61,4 % des suffrages exprimés et 29 sièges de députés sur 46. Le CUT ayant la majorité absolue, le haut-commissaire Spénale demande à Sylvanus Olympio de former le nouveau gouvernement.

Les résultats de cette élection nous permettent de dresser une première carte politique du Togo. Le CUT obtient ses meilleurs résultats dans l'ouest du pays (le Kloto, la région de Kévé, le pays akposso) (10), une partie de la ville de Lomé (circonscriptions électorales de Lomé-sud et est) et l'extrémité nord du pays dans sa partie rurale (pays moba et gurma, à l'exception de Dapaong, circonscription électorale Dapango-sud où le CUT passe moins aisément). Ses résultats restent très forts dans tout le sud du pays, notamment à Tsévié, Notsé, le Sud-Est (Tabligho, Vogan, Aného) (11) et le reste de Lomé.

Face à ce raz de marée adverse, Nicolas Grunitzky réussit cependant, mais de peu (52 % des suffrages exprimés), à se maintenir

(6) Deux Kotokoli de Sokodé en sont les premiers leaders : Derman Ayéva, frère du chef supérieur des Kotokoli, Issifou Ayéva (14<sup>e</sup> uro eso), et Mama Fousséni.

(7) Nabiema Tabi.

(8) Un nommé Oudine.

(9) R. Cornevin, *op. cit.*, p. 389.

(10) Ce sera un Akposso, Théophile

Mally, que Sylvanus Olympio prendra comme ministre de l'Intérieur, à partir de mai 1960.

(11) Bien que le PTP ait pu toujours compter sur le soutien de la chefferie d'Aného (mais non sur celui de la chefferie gè de Glidji).

à Atakpamé — ville et ses environs ; il en va de même pour Michel Ayassou dans la circonscription électorale de Tabligo-ouest (56 %) et pour le Dr Emmanuel Fiawoo à Tsévié-est (66 %). Un indépendant, Paulin Akuété, s'impose à Lomé-nord (12). Le PTP a manifestement été pris au dépourvu. R. Cornevin nous dit qu'assuré du succès, il fit à peine campagne (13).

Mais le plus remarquable dans la victoire du CUT est sa percée dans le Nord où les Moba-Gurma votent massivement en sa faveur. Ceux-ci en seront récompensés, puisque Sylvanus Olympio complétera son équipe gouvernementale avec deux instituteurs originaires de cet extrême-Nord : un Moba, Martin Sankaredja (qui se retrouvera ministre de l'Instruction publique) et un Anufom de Mango, Karamoko Namoro (ministre de l'Agriculture). Mieux, les régions organisées en chefferies traditionnelles, dont on attendait qu'elles se prononcent en faveur de l'UCPN, lui ont manifestement fait défection pour se reporter sur le CUT. A Bassar (ville et milieux ruraux environnants), Michel Tchédre, candidat du CUT, l'emporte avec 75 % des voix exprimées et à Kabou, c'est un autre CUT, Maamah Moumouni, avec 56 % des voix ; en pays kotokoli, à Bafilo, le CUT gagne une compétition à trois, qui l'oppose à un candidat UCPN et à un indépendant, avec 41 % en faveur de Ezzo Gblao, de même qu'à Sokodé (où la situation triangulaire se reproduit) avec 47 % en faveur de Mama Arouna (14). En pays anufom, dont l'histoire est marquée par l'existence d'une puissante chefferie guerrière, l'UCPN ne l'emporte que de justesse : 52 et 43 %.

Faut-il y voir une désaffection vis-à-vis des instances coutumières, à un moment de l'histoire où les regards sont tournés avec ambition vers un avenir plein de promesses, ou bien l'UCPN est-elle victime du poids du passé avec son cortège de conflits locaux séculaires ? Commentant la fondation de ce parti, R. Cornevin annonce qu'il « aura beaucoup de mal à rassembler les chefs traditionnellement opposés pour des questions de terres ou de vieilles querelles remontant fort loin dans le temps » (15).

Paradoxalement, ce sont les « anarchies », plus homogènes que les chefferies dans leur composition sociale, qui soutiennent le mieux l'UCPN. Les Losso et les Kabyè le font avec autant de vigueur que les Éwé et les Akposso pour le CUT. Benoît Palanga (de la famille du chef supérieur des Kabyè) (16) bénéficie de 95 % des

(12) Paulin Akuété se verra offrir deux ministères dans le gouvernement de 1960 présidé par Sylvanus Olympio : le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Fonction publique, et celui de la Justice et de la Législation.

(13) R. Cornevin, *op. cit.*, p. 396.

(14) Né à Sokodé, en 1928, où il a suivi l'enseignement secondaire, ressortissant du

clan Dikéni, Mama Arouna, habitait le quartier de Didaïré. Lors de son élection, il était fonctionnaire de l'administration (cf. S. Decalo, *Historical Dictionary of Togo*, Metuchen (N.-J.), The Scarecrow Press (coll. « African Historical Dictionaries » ; 9), 1976, p. 28).

(15) R. Cornevin, *op. cit.*, p. 382.

(16) Chefferie purement administrative, non traditionnelle.

suffrages ; Antoine Idrissou Méatchi (17) reçoit 75 % des voix, etc. Les Konkomba réagissent de même en accordant 68 % de leurs suffrages au candidat de l'UCPN. Quelques candidats indépendants viennent jouer les trouble-fête à Kanté, à Sirka (à l'est de Kara) et à Tchamba.

Cette victoire du CUT ne sera pas celle de la démocratie. Selon un processus qui s'avère général en Afrique au lendemain des indépendances, le CUT profite de sa position dominante pour éliminer l'opposition. Ses partisans les plus zélés se transforment en miliciens pour intimider les adversaires politiques ; des rencontres ont lieu à coups de bâton. Baptisé Parti de l'unité togolaise (PUT), il se prononce en faveur d'un régime à parti unique. Lors du renouvellement de l'Assemblée nationale, le 9 avril 1961, il obtient 99 % des suffrages exprimés, l'opposition n'ayant pas déposé la caution requise dans le délai fixé pour avoir le droit de se présenter (18). La démocratie parlementaire de type occidental était morte un an après que l'indépendance du Togo ait été proclamée.

### **« Les candidats... voleront de leurs propres ailes »**

Lors du coup d'État de 1967, le général Éyadéma suspend les activités de l'Assemblée nationale du Togo (ANT), arguant des désaccords entre les hommes politiques d'alors, ainsi que de la démagogie et du tribalisme régnant. Dix ans après le lancement d'un mouvement politique de masse, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), il estime la situation suffisamment assainie pour procéder à des élections législatives, le 30 décembre 1979, en vue de ressusciter l'Assemblée nationale, ouvrant ainsi officiellement la voie à « un processus de démocratisation des institutions ». Le peuple togolais est appelé aux urnes pour plébisciter une liste nationale de candidats qui lui était présentée par le parti unique. Après cinq ans de bons et loyaux services, cette assemblée étant arrivée en fin de mandat, le général Éyadéma, le 12 janvier 1985, à l'occasion de la célébration du 18<sup>e</sup> anniversaire de son arrivée au pouvoir (13 janvier 1967), relance « le processus de démocratisation » en annonçant une « libéralisation des activités parlementaires », à savoir que les candidats se présenteront librement devant les électeurs —

(17) Né le 13 septembre 1925, Antoine Méatchi effectue sa scolarité à Sokodé, puis à Bamako, finalement en France (de 1942 à 1953) d'où il revient avec le diplôme d'ingénieur agronome tropical. Il est alors nommé directeur de la ferme scolaire de Tové et dirige le projet agricole du Klouto. Il entre au gouvernement de Grunitsky, en 1956, en qualité de ministre de l'Agriculture (1956),

puis des Finances (1957) ; cf. S. Decalo, *op. cit.*, p. 116.

(18) Les militants de la Juvento et ceux de l'UDPT (Union démocratique des peuples togolais, issue du regroupement des « débris » du PTP et de l'UCPN) avaient noué une alliance électorale : le Mouvement nationaliste togolais — Juvento.

« voleront de leurs propres ailes » — sans la tutelle du parti ; à la condition toutefois qu'ils fassent campagne sur les thèmes développés par le RPT et prônent l'unité nationale.

L'enjeu de ces élections n'est donc pas à situer au niveau d'un quelconque débat politique, puisque tous les discours devaient en principe converger, mais au niveau des personnes à élire : il s'agit pour les électeurs de chaque circonscription électorale de choisir parmi les candidats celui qui sera le meilleur porte-parole de sa ville, de sa circonscription, de sa préfecture. Il en résulte une élection de notables. Le chef de l'État avait précisé que les candidats « ... iront devant les électeurs qui, en toute conscience, en toute liberté, éliront ceux qu'ils jugeront les plus aptes à les représenter au sein de la nouvelle assemblée pour y défendre leurs intérêts » (discours du 12 janvier 1985).

77 circonscriptions électorales sont délimitées par décret présidentiel du 15 février, à raison de trois ou quatre par préfecture (mais cinq pour le Tône et la commune de Lomé). La taille de ces unités est extrêmement variable puisqu'elle va de 1 373 électeurs inscrits à Assoli-sud, à 55 017 à Lomé I, la moyenne s'établissant à 17 130 électeurs. 71 % des circonscriptions sont comprises entre 5 000 et 25 000 électeurs. Une ordonnance publiée le 15 février précise que les députés seront élus au scrutin uninominal à un tour dans chaque circonscription électorale.

Le 1<sup>er</sup> mars, le ministre de l'Intérieur, Kpotivi Têvi-Djidjogbé Laclé, communique à la presse une liste de 216 candidats ayant déposé leur déclaration de candidature à son ministère dans les délais impartis, après avoir requis aux conditions suivantes :

- avoir plus de 25 ans ;
- n'être pas frappé d'une incapacité électorale, ni être pourvu d'un conseil judiciaire ;
- avoir versé une caution de 50 000 F CFA (qui sera intégralement restituée aux candidats élus et à ceux qui auront obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés) ;
- résider depuis au moins six mois sur le territoire de la République togolaise (sauf en cas d'études et de stages à l'étranger) ;
- savoir lire et écrire le français ou l'une des deux langues nationales (l'éwé et le kabyè).

Ce passage obligé par le ministère de l'Intérieur est donc l'occasion d'un contrôle des candidatures, ne serait-ce que pour en vérifier la conformité avec l'ordonnance du 15 février 1985.

Le nombre de candidats déclarés apparaît tout à fait raisonnable et l'éditorialiste de *La Nouvelle Marche*, le journal quotidien, s'en félicite :

« Ainsi la liste complète des candidats aux élections législatives du 24 mars prochain est connue. Ils sont 216 candidats pour les 77 postes à pourvoir. Un rapport de trois à un. Ni trop, ni trop peu. L'équilibre, quoi ! Et comme chacun sait, l'état d'équilibre est vertu... » ; et d'ajouter : « L'abondance des candidatures prouve que la vie politique nationale s'anime davantage et que, malgré la gratuité de la fonction de député dans notre pays, le Togolais est demeuré sensible à tout ce qui touche aux affaires de l'État » (19).

Par rapport au nombre d'électeurs, le total des candidats ne peut en effet être jugé excessif ; on obtient une moyenne d'un candidat déclaré pour 6 192 électeurs, avec les extrêmes suivants : 458 à Assoli-sud (3 candidats pour 1 373 inscrits !) et 27 820 à Ogou-sud, où il n'y a qu'un seul candidat. En nombre absolu, les circonscriptions de Sokodé et de Blitta battent les records en présentant chacune sept candidats. Pourtant, seuls 131 candidats seront admis à faire campagne, soit 60 % des candidats déclarés. Selon la version officielle donnée par le chef de l'État, « certains se sont spontanément désistés dès les premiers jours en faveur de ceux qu'ils estimaient mieux placés qu'eux pour briguer le suffrage de la nation » (20). En fait, des pressions se sont exercées « d'en haut », médiatisées par les groupes de ressortissants de chaque préfecture résidant à Lomé, lesquels, au nom de l'unité nationale, se sont mis à élaguer les listes jugées par eux trop pléthoriques, puis ont transmis les résultats à chaque préfet.

Ces désistements, volontaires ou induits, se sont faits en conformité avec la législation, puisque l'article 13 de l'ordonnance n° 85-01 du 15 février prévoit un laps de temps entre la publication des candidatures déclarées au niveau du ministère de l'Intérieur et l'ouverture de la campagne électorale, durant lequel « tout candidat peut se retirer » (21). Plus de la moitié des circonscriptions ont ainsi vu leur liste de candidats modifiée (42 des 77 circonscriptions), et même souvent ramenée à une candidature unique (pour 25 d'entre elles). Le résultat en est la multiplication des candidatures uniques qui passent de 14 à 39 : 51 % des circonscriptions sont en conséquence placées hors compétition.

Il apparaît que certaines régions n'ont pas été affectées par ces désistements ou l'ont été à un degré moindre, notamment dans le Sud : Lomé et la préfecture du Golfe (4 circonscriptions sur 8 ont été épargnées), la préfecture des Lacs dans son ensemble, les villes

(19) Koffi Fiawumo-Dotsey, « Éditorial : 216 pour 77 », in *La Nouvelle Marche*, 2 mars 1985.

(20) Discours du président Eyadéma, le

6 mai 1985, aux nouveaux députés, lors de l'installation de l'assemblée élue.

(21) Mais « dans ce cas le cautionnement n'est pas restitué ».

de Notsé, Kpalimé (où les trois candidats se maintiennent), la sous-préfecture de l'Avé (chef-lieu : Kévé) et la partie sud de Zio, Atakpamé et sa région (préfectures de l'Ogou et de l'Amou) ; mais aussi quelques zones du Nord : les pays kabyè, losso, lamba et tamberma, la circonscription de Kabou, enfin la partie septentrionale de la préfecture de Tchamba. Parfois, des déplacements de candidat ont eu lieu ; ainsi Mme Cheffi Méatchi, ex-secrétaire d'État au ministère de la Santé publique, chargé des Affaires sociales et de la Condition féminine (poste supprimé du gouvernement le 13 septembre 1984) et veuve d'Antoine Méatchi, qui avait postulé dans la circonscription de Sokodé, se retrouve dans la zone de colonisation kabyè-losso (Tchaoudjo-ouest), mais avec l'avantage d'être candidate unique.

## **Les élections législatives du 24 mars 1985**

### ***La campagne électorale***

Les candidats admis à faire campagne se sont mis en tournée, allant de quartier en quartier ou de village en village, selon un calendrier établi à l'avance et déposé à la préfecture. Le président de la République, dans son allocution du 6 mai 1985 (à l'occasion de l'installation de la nouvelle assemblée), s'est plu à les imaginer menant une rude campagne :

*« Je sais combien a été dure, harassante et semée d'embûches, l'épreuve de cette deuxième législature pour vous qui, durant deux semaines, sous le soleil, sous la pluie, à pied, à bicyclette ou en voiture, avez parcouru les villes, les campagnes, les hameaux les plus reculés pour solliciter le soutien de nos populations ».*

Un des candidats avait d'ailleurs fait représenter sur son affiche électorale un jockey à cheval pour symboliser le style dynamique qu'il voulait imprimer à sa campagne ! La réalité fut cependant moins sportive, puisque la quasi-totalité des villages, durant la saison sèche, sont accessibles par véhicule automobile. Chaque candidat se trouvait d'ailleurs accompagné par un véritable état-major, composé des personnalités locales soutenant publiquement son action, qui, si elles étaient fonctionnaires, avaient été gratifiées d'une permission d'absence. Les chefs de quartier et de village étaient tenus d'organiser les réunions électorales, où n'étaient conviés que les chefs de concession. A Sokodé, ces rencontres, organisées sur une place publique, de préférence sous un arbre,



furent relativement brèves, ne prêtant pas à débat. Les supporters du candidat qui l'accompagnaient, parlaient en premier. Leurs discours et celui du candidat tournaient autour du lien personnel existant entre le candidat et la communauté qu'il visitait. Mme Banabessé, par exemple, qui est d'origine bassar (22), tint à rappeler aux habitants de Koma qu'elle avait fait ses études au lycée de Sokodé, qu'elle résidait alors à Koma et qu'elle n'avait quitté ce quartier qu'à la suite de son mariage. Des thèmes sensibles ont été cependant abordés. Sage-femme à la polyclinique de Sokodé, membre actif de l'Association du bien-être familial, vice-présidente de la section de l'Union nationale des femmes togolaises (UNFT), Mme Banabessé attira l'attention de ses concitoyens sur la « Révolution verte » en se présentant, sur son affiche électorale, entourée d'animaux (un mouton, un coq) et de plantes (un arbre, un épi de maïs)... ce qui n'est nullement incongru dans une agglomération où beaucoup sont cultivateurs ou pratiquent un petit élevage et une agriculture intra-urbaine. Mais c'est bien en fonction de l'appartenance à une communauté, où la sociabilité est de type traditionnel, que les électeurs de Sokodé se sont déterminés, choisissant entre deux candidats : Mme Banabessé et M. Ibrahim Bazéno Kododji-Traoré. C'est finalement ce dernier qui devait l'emporter, après que son quartier (d'origine et de résidence), Didaüré, ait voté pour lui comme un seul homme, et, à un degré cependant moindre, les quartiers « alliés » à Didaüré dans le jeu des rivalités locales.

### **Les résultats**

Il faudrait pouvoir mener l'étude des résultats des élections législatives du 24 mars, sur l'ensemble du pays, par circonscription électorale, là au moins où un minimum de choix se présentait, ce qui exige bien entendu une connaissance préalable du terrain. Cependant, la carte du taux de participation (ou son négatif, celle du taux d'abstention) que l'on peut aisément dresser à partir des résultats de chaque circonscription (nombre de votants pour 100 électeurs inscrits), nous donne un premier aperçu de la géographie politique actuelle du Togo. En effet, si ce taux a été relativement élevé pour l'ensemble du pays : 79 %, il varie dans de très fortes proportions et descend jusqu'à 44 % à Lomé I et à Tsévié, alors que l'extrême-Nord affiche des taux saturés de 100 %. Mieux, les faibles taux de participation affectent des zones bien précises du pays, révélant ainsi des points sensibles :

1) Les milieux urbains, ce qui est un phénomène général, non particulier au Togo : 48 % de participation pour l'agglomération

(22) Du clan Sando, dont les ancêtres sont des Kotokoli émigrés à Bassar.

de Lomé (de 44 à 54 % selon les circonscriptions), 58 % à Sokodé, la seconde ville du pays, 76 % à Notsé, 78 % à Kpalimé et à Atakpamé, 80 % à Niamtougou, 82 % à Bafilo et à Tchamba beaucoup moins urbains. Pour chacune de ces agglomérations, le résultat tranche avec celui des milieux ruraux environnants. Mais Kara avec 92 % et Aného avec 96 % font exception à la règle, de même que les petites villes du Nord : 98 % de participation à Mango, Dapaong et Bassar. Plus significatives sont les abstentions massives de certains milieux ruraux.

2) La carte dessine une zone relativement homogène allant de Kévé à Tabligbo avec des taux très faibles (de 44 à 66 %) : la préfecture du Zio (à l'exception de sa partie septentrionale, où le taux se relève à 79 %), le nord de la préfecture du Vo (le reste de cette préfecture ne présentant pas par ailleurs de taux élevés : 75 et 79 %), la préfecture du Yoto, enfin le pays adja autour de Tohou (circonscription électorale n° 4 du Haho) avec seulement 66 % de participants.

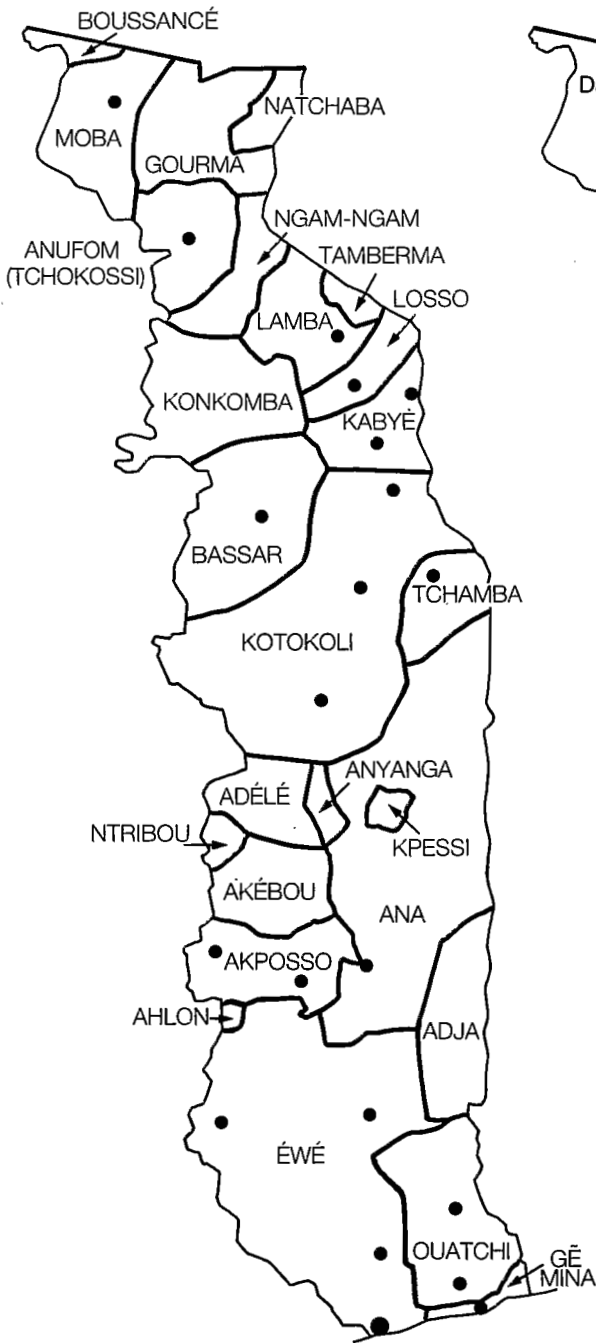
Cette plage de forte abstention serait-elle l'indice d'une certaine passivité ? Il ne faut probablement pas y voir la résistance d'un dernier bastion CUT. Ce parti y avait obtenu en 1958 des résultats moins élevés qu'ailleurs dans le Sud (sauf pour l'Avé) et des députés du PTP étaient passés à Tsévié-est et à Tabligbo-ouest avec des scores indiscutables (respectivement 66 et 56 % des suffrages exprimés). Par contre, là où le CUT avait obtenu des scores écrasants (le Kloto, la partie orientale de l'Akposso, le pays moba-gurma dans l'extrême-Nord), les électeurs ont, le 24 mars 1985, voté en masse. Il en est de même pour la région d'Aného dont on pouvait craindre une attitude frondeuse.

On peut également exclure une protestation silencieuse de la part des électeurs face aux désistements qui eurent lieu avant l'ouverture de la campagne électorale, puisque cette zone a été relativement épargnée et que toutes ses circonscriptions purent présenter plusieurs candidats (de 2 à 4). Par contre, on ne doit pas oublier que la région de Tabligbo a été traumatisée par la suspension des activités de l'usine de clinker de la CIMAO en 1984, puis sa fermeture la même année. Le contrecoup en a sans doute été un désintérêt vis-à-vis de la politique.

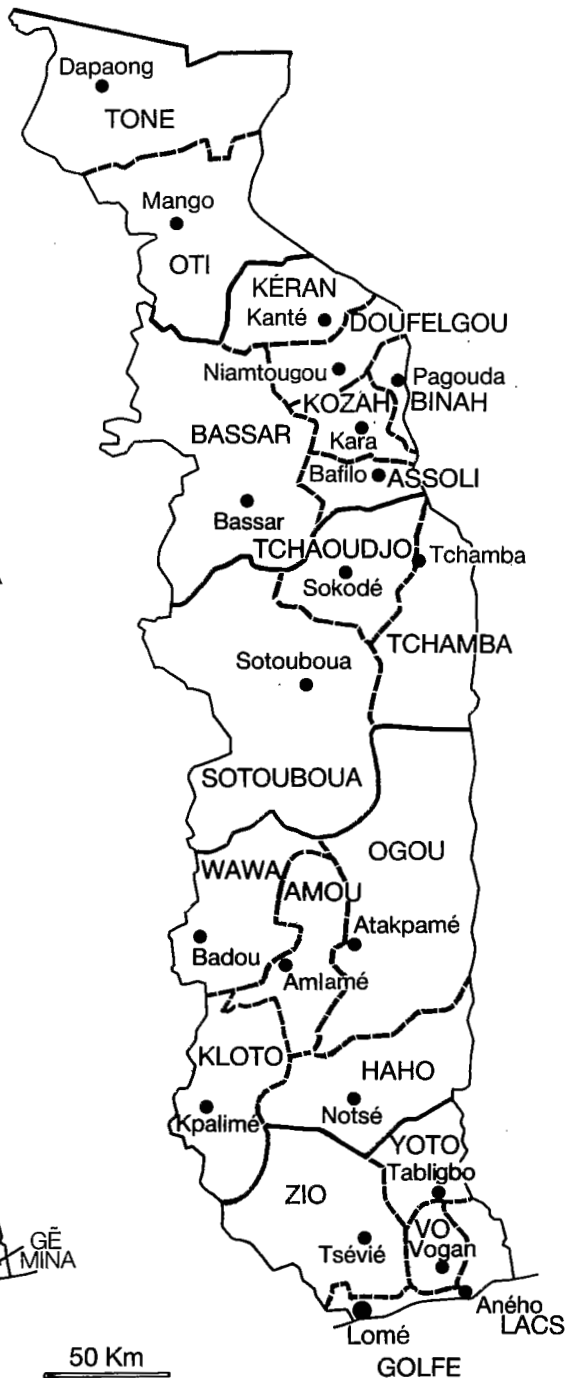
Le pays adja (la sous-préfecture du Moyen-Mono) est à l'écart de la route nationale et le seul axe qui le traverse, bien qu'étant important puisque reliant Notsé à Abomey, est en très mauvais état. Il reste donc dans une situation marginale, ce qui ne l'incite pas à voter.

Enfin, nous devons nous interroger quant au poids de Lomé sur son arrière-pays : Tsévié et Tabligbo sont dans la mouvance de la capitale et donc sensibles aux opinions qui y sont émises, aux comportements socio-politiques, etc.

3) Il est probable que les effets de la marginalité que nous avons



**CARTE ETHNIQUE**



**CARTE ADMINISTRATIVE**

Limite de Région ————  
 Limite de Préfecture - - - - -

50 Km

cru déceler en pays adja, se retrouvent ailleurs, notamment dans la partie septentrionale du pays akposso (77 et 86 %), la circonscription électorale d'Ogou-est (73 %) voisine de celle de Tohou dont nous avons déjà vu le faible taux, à Blitta (62 %) (23), dans la plaine du Mô (70 %) (24), dans le canton de Krikri au nord de Tchamba (78 %), enfin en pays tamberma (77 %) et lamba (87 %) (25).

4) En pays kabyè, les milieux ruraux de la préfecture de la Binah se sont encore plus abstenus que la population du chef-lieu, Pagouda (respectivement 74-75 et 83), contrastant ainsi avec la très forte participation de la préfecture voisine de la Kozah, également peuplée de Kabyè et lieu de naissance du chef de l'État. Ce fait, parmi d'autres, nous invite à ne pas considérer l'ensemble kabyè comme un tout homogène : ethnologiquement, il s'agit d'un ensemble de groupements dont chacun a son histoire, mais partageant une langue et une civilisation communes. D'anciennes querelles, relevant de la période précoloniale, sont toujours prêtes à se réveiller... La préfecture de Pagouda est peuplée de Lama et de Lôgba (dans sa partie méridionale), que J.-C. Froelich distingue des Kabyè proprement dits, centrés sur Kara (26).

5) Enfin, Kabou-Bandjéli, partie septentrionale du pays bassar, où l'on compte seulement 70 % de participation, est un cas particulier. Kabou, pourtant, peut s'honorer d'avoir un ministre de l'actuel gouvernement sorti de ses rangs. Par ailleurs, les deux candidats de cette circonscription qui se sont déclarés ont été admis. L'explication est peut-être d'ordre événementiel, en rapport avec l'application d'un plan d'urbanisme, au début de 1985, qui occasionna la destruction de nombreuses habitations ; ou bien faut-il incriminer tout simplement la présence d'une importante population immigrée de colons kabyè-losso, installée en habitat dispersé dans les vallées de la Kama et de la Katcha et peu encline à se rendre aux bourgs les plus proches en dehors des jours de marché.

Aucune consigne de boycottage n'avait été lancée par quiconque, ni n'a circulé ; les abstentions ne sauraient donc être attribuées à une opposition politique déterminée. Elles traduisent cependant quelques malaises locaux (le licenciement des ouvriers et employés de la

(23) A noter que deux des sept candidats qui avaient postulé restèrent en piste. Les supporters des candidats évincés d'office ont-ils bouédé les élections ?

(24) En voie de désenclavement grâce à un pont de la SOTOCO construit en 1983, elle connaît un très fort accroissement de population suite à une importante immigration de Togolais (principalement kabyè et losso) de retour du Ghana, cf. J.-C. Barbier, *L'Évolution démographique de la plaine du Mô*, Lomé, ORSTOM, 1984, 10 p., dactylogr.

(25) Des conflits fonciers entre Lamba (autochtones) et Kabyè (immigrés), au sein du périmètre du Projet Kara, n'ont certainement pas arrangé les choses.

(26) Cf. la carte de cet auteur reproduite par Y. Person : « Brève note sur les Logba et leurs classes d'âge (Dompago, cercle de Djougou) », *Études dahoméennes*, tome XVII, 1956, p. 48. Rappelons qu'en 1958 Antoine Méarchi s'était présenté dans la circonscription de Pagouda.

CIMAO à Tabligbo, la marginalité de certaines régions, etc.) et révèle certaines tensions interrégionales, souvent liées d'ailleurs plus à des situations historiques qu'à des conflits d'intérêt présents. Elles prennent toute leur importance en milieu urbain et, dans le cas du Togo, il est intéressant de constater que la capitale n'est pas isolée dans son comportement socio-politique, mais s'appuie sur un arrière-pays dont les bureaux de vote n'ont pas fait le plein des inscrits.

La sociologie électorale en Afrique noire ne saurait faire l'impasse sur des études de cas. Seules celles-ci peuvent en effet rendre compte des stratégies des groupes locaux qui s'affrontent à l'occasion d'une compétition électorale pour faire passer l'un des leurs, dès lors que les candidatures ne sont plus uniques. Plus que le programme, ce qui importe c'est l'identification des électeurs à un candidat considéré comme d'autant plus représentatif qu'il est « un enfant du pays », ainsi que l'a souligné T.D. Bakary à propos des élections législatives ivoiriennes de novembre 1980 (27). Dans un contexte d'élection semi-concurrentielle, l'absence de programmes électoraux (tous les candidats étant conviés à soutenir les « idéaux » du parti unique) importe peu en définitive, puisque les choix se portent d'abord sur des personnes et non sur des idées. A terme et sous certaines conditions, on pourrait aboutir à une démocratie de notables ; nous nous abstiendrons de la juger comme relevant d'une forme inférieure par rapport à la démocratie de partis, celle-ci connaissant elle aussi des limites au regard de ce qu'on peut espérer d'une démocratie.

En cela, la sociologie électorale dans les États où les individus restent encore très solidaires de leur communauté d'origine (le village et la circonscription administrative, le clan et l'ethnie, etc.) et de leur groupe d'appartenance religieuse, est révélatrice des rapports entre les groupes territoriaux, des clivages majeurs qui apparaissent entre eux, de leurs luttes hégémoniques. Il est symptomatique, par exemple, que les élections togolaises de 1985 réactivent, 27 ans après, l'antagonisme qui était apparu, à l'occasion du raz de marée « cutiste » de 1958, au sein de la société kotokoli entre les descendants des commerçants soudanais sédentarisés à Didaüré et la chefferie voisine de Koma soutenue par les ressortissants des vieilles souches montagnardes du pays tèm.

A l'extrême, ce genre d'élection renseigne plus sur la société civile que sur ses rapports avec le pouvoir central, du moins en l'absence d'une opposition politique déclarée.

**Jean-Claude Barbier**  
ORSTOM

(27) T.D. Bakary, *Les Élections législatives ivoiriennes de novembre 1980 et le système politique : essai d'analyse des comportements électoraux*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique

noire (coll. « Travaux et documents » ; 8), 1985, 64 p. (avec en notes une importante bibliographie sur les élections en Afrique noire).